



Ville de Levallois-Perret
Département des Hauts-de-Seine

PLU

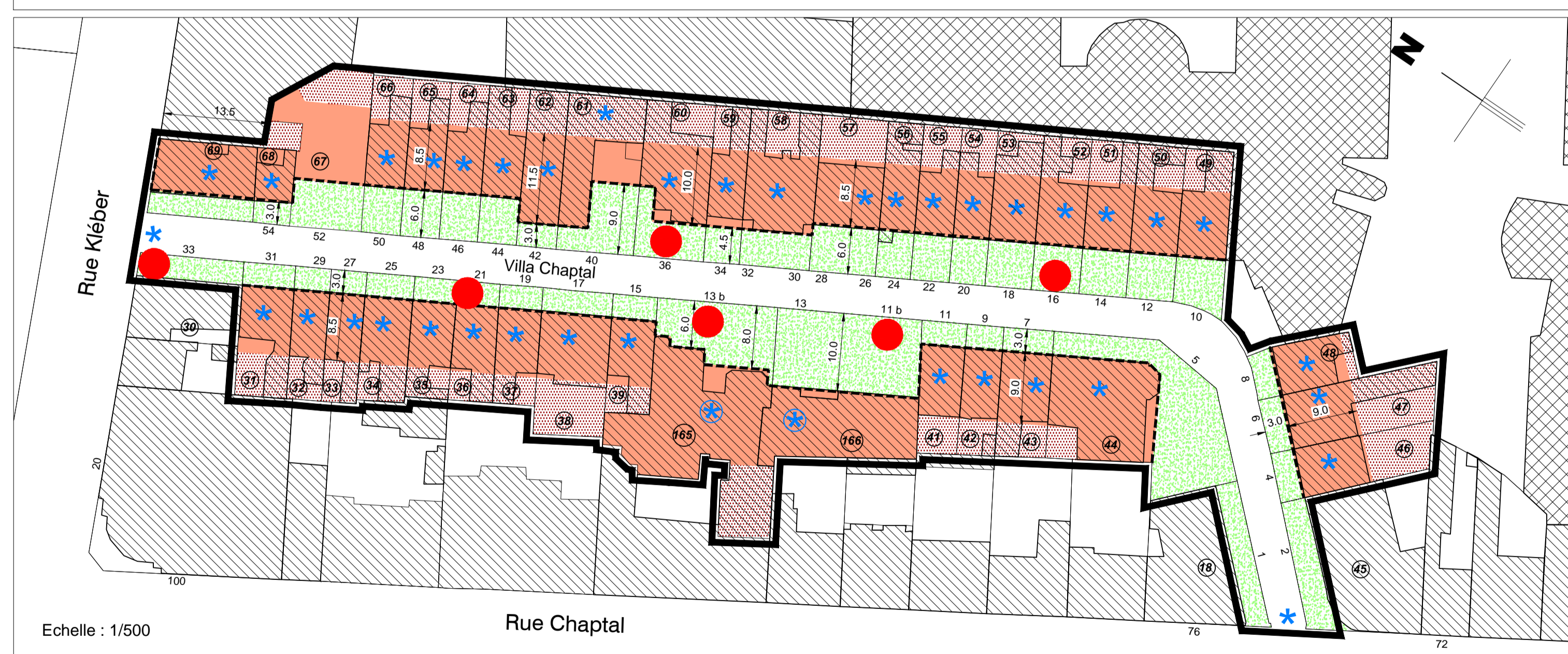


Pièce n°5.8

Dispositions réglementaires applicables à la zone UPA

PLU approuvé le : 30 janvier 2012
Modification simplifiée n°2 approuvée le :

5.8 - ZONE UPA - VILLA CHAPTAL



Echelle : 1/500

LEGENDE

- Limite de zone
- Emprise constructible zone A : hauteur maximum à 13,50 m
- Emprise constructible zone B : hauteur maximum à 8,00 m
- Limite de l'emprise constructible sur voie
- Espace vert à préserver et à mettre en valeur (art. L.123-1-5 III 2° du C.U.)
- Bâtiment ou élément bâti protégé à valoriser (art. L.123-1-5 III 2° du C.U.)
- Bâtiment comportant des éléments classés par les Monuments Historiques
- Arbre intéressant (voir art. UPA-13 du règlement)
- Référence cadastrale de parcelle (numéro)

VOLUMES CONSTRUCTIBLES EN ZONES A ET B

